

Objet : Administration générale - Adhésion 2023 à l'Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables (ASDER)

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlyère,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de renouveler les adhésions aux associations dont la Communauté d'Agglomération est membre,

Vu la délibération n°17 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 approuvant l'adhésion à l'ASDER pour l'année 2020,

Vu la décision n°2021-003 en date du 12 avril 2021 approuvant l'adhésion à l'ASDER pour l'année 2021,

Vu la décision n°2023-012 en date du 10 janvier 2023 approuvant l'adhésion à l'ASDER pour l'année 2022,

Décide

Article 1 : L'adhésion à l'ASDER, Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables, sis Maison des Energies, 124 rue du Bon Vent, BP 99499, 73094 Chambéry Cedex 9, est renouvelée pour l'année 2023.

Article 2 : Le montant de la cotisation, fixé à 400 €, sera versé à l'ASDER.

Article 3 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 10 janvier 2023
Président
Franck LOMBARD

